



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 31/07/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 25/07/2024
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 25/07/2024
Quorum applicable : 7	

Le **31 juillet 2024** à 16 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire (avec pouvoir de Corine MAIRONI-GONTHIER).
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Denis TATOUD, titulaire (avec pouvoir de Xavier BRONNER).

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Romain ROCHET).
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Excusés (8) : Mmes Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire d'Aime-la-Plagne (pouvoir donné à M. Michel GENETTAZ, titulaire d'Aime-la-Plagne) et Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.
MM. Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Xavier BRONNER, titulaire de Champagny (pouvoir donné à M. Denis TATOUD, titulaire de Champagny), René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant de Champagny, Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise (suppléé par Mme Nathalie BENOIT, suppléante de La Plagne Tarentaise) et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 16h15.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : Néant.

Délibération n° 2024-044 : domaine skiable : approbation du principe du recours à la concession multiservices pour l'exploitation du domaine de la grande plagne sous la forme d'une délégation de service public (article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales) - Désignation de la personne habilitée à accomplir tous les actes rendus nécessaires par le déroulement de la procédure : unanimité.

Délibération n° 2024-045 : administration générale : modification du tableau des effectifs : création de 5 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : unanimité.

Délibération n° 2024-046 : administration générale : tarifs de refacturation des travaux en régie : moyens matériels et humains : unanimité.

Délibération n° 2024-047 : administration générale : modification des délégations du Comité syndical au Président : hors la présence de M. Jean-Luc BOCH, président, unanimité.

Délibération n° 2024-048 : patrimoine : assurance « Dommage aux biens » : avenant au marché GROUPAMA : unanimité.

Délibération n° 2024-049 : patrimoine : convention pour l'antenne relais de la Grande Rochette : unanimité.

Délibération n° 2024-050 : patrimoine : convention pour l'antenne relais des Colosses : unanimité.

⇒ **Fin de séance à 17h23.**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 31 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
R.P. 02
73011 AIME CEDEX

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).